



N° 20-22
RAPPORT ANNUEL 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT,

Le bureau dûment convoqué le 19 juin

Habilité par l'article L5211-10 du CGCT

Et la délibération

S'est réuni en session ordinaire au SMND le 1^{er} juillet 2020

Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre

Madame BIDARD Pascale

Monsieur BERNARD Marc

Monsieur BOSCH Jean-Marie

Monsieur CASTAING Patrick

Monsieur LOVET Jean-Pierre

Il est exposé :

Il est présenté le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, et ne reprenant que les données dont le syndicat mixte assure la compétence.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le bureau a adopté la présente délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 01.07.2020

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président.

